



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

#### **Etaient présents :**

##### *- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Absents représentés :**

##### *- Adjoint -*

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

#### **Absents non-représentés :**

##### *- Adjoint -*

##### *- Conseillers municipaux -*

M. Xavier IACOVELLI

#### **Secrétaire :**

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2024-059**

**Aide pour le renforcement de la bibliothèque du Collège Notre-Dame du Cap-Haïtien**

**- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n°21 du conseil municipal du 28 juin 2018 approuvant la reconduction de l'accord de coopération entre les mairies de Suresnes et du Cap-Haïtien,

Considérant l'achèvement en 2022 du partenariat éducatif entre les collèges Suresnois et le lycée Dutty Boukman du Cap-Haïtien, appuyé de l'Alliance Française du Cap-Haïtien, qui s'est traduit par la réhabilitation complète du Centre de Documentation et d'Information du lycée capois,

Considérant une demande d'aide du directeur du collège Notre-Dame du Cap-Haïtien concernant son projet de renforcement de la bibliothèque du Collège, la Ville de Suresnes souhaite répondre favorablement et engager un nouveau partenariat avec ce collège capois,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Muriel RICHARD, Première Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE  
Nombre de pour : 42  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 5  
Des membres présents ou représentés,  
Décide,**

**Article unique.** - D'approuver le versement de 10 000€ au collège Notre-Dame du Cap-Haïtien pour l'acquisition aux meilleurs tarifs d'ordinateurs avec leur matériel de sécurisation, d'une imprimante et leur petit mobilier de rangement pour la bibliothèque du collège.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes